

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

site internet : www.buthiers70.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2016

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil seize, le trente août à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. AURIERE André, Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick,
M. GIRINAL Jean Marc, Mme GUENOT Lucienne, M. HUMBERT Nicolas, M. LAMIDIEU Lionel,
M. MAGNIN Didier, M. MILLET Hervé, M. PAGET Olivier.

Date de la convocation : 19 août 2016

Date de publication : 2 septembre 2016

M. GIRINAL Jean-Marc a été élu secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2016, n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

1-Travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable, rue de la Prairie et rue de Traverse : résultats de l'appel d'offres et choix de l'entreprise :

Le Maire rappelle que la commune a adhéré à Ingénierie70.

Le Maire rappelle également que, dans le cadre de la réalisation des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, la commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence départementale Ingénierie70 afin d'accompagner la commune durant le déroulement du projet (études/consultation/travaux).

Suite à la consultation des entreprises sur la base de deux options (tuyau en fonte traditionnelle et tuyau en fonte avec revêtement intérieur), le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par Ingénierie70 pour le compte de la commune. Il en ressort que, pour la solution en tuyaux fonte traditionnelle, la proposition de l'entreprise DESSET TP est l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de **72 963,00 € HT** soit **87 555,60 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'opter pour la solution en fonte traditionnelle sensiblement moins chère que la deuxième option,
 - de retenir l'entreprise DESSET TP pour la réalisation des travaux sous réserve des résultats de l'analyse des critères qualitatifs du dossier remis.
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires après analyse qualitative du dossier.
- de conditionner cette décision à l'inscription du projet au plan de relance du Conseil Départemental.

2- Travaux d'aménagements de sécurité aux entrées du village : présentation et validation du projet revu suite à la décision du Conseil du 29 mars 2016 :

Le Maire présente le projet préparé par Ingénierie 70 concernant la sécurisation des entrées aux abords du village. Le projet consiste à réaliser un plateau à l'entrée, côté Voray/l'Ognon au niveau de la rue de la Fontaine et un deuxième plateau côté Perrouse, avant le croisement avec la rue de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet présenté par le Maire pour un coût prévisionnel de 23 631.23 € et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Le Conseil autorise également le Maire à constituer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Les travaux seront réalisés au plus tard avant la fin du 1^{er} trimestre 2017 en fonction des résultats de la demande de subvention .

3- Forêt : organisation de l'affouage pour la saison 2016 – 2017 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de maintenir la taxe d'affouage au même tarif que les années précédentes à savoir : la taxe d'affouage est égale au nombre global de stères estimé par les services de l'ONF, multiplié par 5€ par stère et divisé par le nombre d'affouagistes,

- de créer une demi-part d'affouage pour les affouagistes qui le demandent. La part complète reste fixée à 30 stères maximum.

Les parcelles concernées par l'affouage pour la saison 2016-2017 sont : parcelle 31J (éclaircie), parcelle 1R (petits pieds et branchages).

La date limite d'inscription sur la liste des affouagistes est fixée au 24 septembre.

4- Eau : préparation des travaux de nettoyage du captage d'eau potable et point sur le suivi du taux résiduel de chlore dans l'eau aux robinets :

Le Maire propose de nettoyer le captage d'eau potable. Le dernier nettoyage a été réalisé en septembre 2014. La date est fixée au samedi 17 septembre. Rendez-vous à 08H30 pour les Conseillers qui peuvent se rendre disponibles. Le Maire demandera au responsable des sapeurs-pompiers de Voray/l'Ognon s'il peut nous prêter le matériel nécessaire (vide-caves, groupe électrogène), voire intervenir avec son équipe.

L'analyse du chlore résiduel dans l'eau au robinet est effectuée tous les deux jours environ par un Conseiller à tour de rôle. Monsieur Jean-Marc GIRINAL fera ces analyses jusqu'à la prochaine réunion du Conseil. Les résultats non conformes sont à signaler immédiatement.

5- Indemnisation des dégâts occasionnés par un véhicule dans le virage au niveau du 4, Grande rue :

Les dégâts occasionnés par un véhicule au niveau du 04, Grande rue (notamment fauchage des panneaux de signalisation) seront remboursés par l'assureur du tiers responsable, à hauteur de 1922.34€ sur labase du devis fourni.

Les services du département ont réinstallé la signalisation (panneau « STOP » et flèche non lumineuse. Compte-tenu de l'installation prochaine d'un aménagement visant à faire ralentir les véhicules au niveau de la rue de la Fontaine, le Maire pose la question de savoir s'il est opportun d'investir à nouveau dans un panneau lumineux .

Après débat et vote, le Conseil décide de remplacer les panneaux à l'identique (flèche lumineuse) :

Pour : 6, Abstention : 4, Contre : 1)

6- Proposition d'adhésion à l'application « voisins vigilants » :

Suite à une proposition d'habitants de la commune, le Maire présente le site internet « Voisins vigilants » qui a pour but principal de mettre en relation les adhérents notamment en cas de situation considérée comme « anormale ». L'adhésion de la collectivité à ce site est facturée 400€ par an.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner suite à cette proposition.

7- Questions diverses :

. Madame GUENOT Lucienne présente le bilan financier du repas communal.

. Monsieur PAGET Olivier signale le dépôt de sacs poubelle près du cimetière dans les bacs réservés aux fleurs fanées. Il va falloir les vider en triant les déchets et refaire la signalétique en rappelant les sanctions encourues pour dépôts sauvages d'ordures ménagères.

. Le Président de la Société de chasse remercie la municipalité pour le prêt de la salle de l'ancienne école et fait savoir que l'association contribue à l'ensemencement d'une parcelle d'environ 6 hectares en jachère fleurie après la rue de la Prairie.

. Le Maire informe le Conseil de la nouvelle politique de fauchage raisonné mise en place par le Conseil départemental : passages moins fréquents et plus tardifs au printemps et en automne, largeurs de coupe moins importantes... Une brochure d'information est disponible à la mairie

Le prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 27 septembre 2016 à 20H30.